

Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social

RNCP 36004

Diplôme d'Etat de niveau 3

Le Diplôme d'Accompagnant Educatif et Social est un diplôme de niveau 3 (équivalent à un CAP) délivré au nom du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles.

Date d'échéance de l'enregistrement : 01/09/2026

LA PROFESSION

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soit l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

LES LIEUX D'INTERVENTION

- Domicile de la personne (SAAD)
- Services d'aide à la personne (SAP)
- Services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD)
- Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- En établissement social et médico-social (EHPAD)
- Etablissements médicosociaux : MECS, CHRS, MAS, Maison relais et pensions de famille, Unité de vie, IME, ITEP, SESSAD...
- Services scolaires et municipalités

LES APTITUDES

- Avoir le sens de l'observation
- Faire preuve d'adaptation
- Savoir travailler en équipe
- Avoir le sens des responsabilités
- Posséder une ouverture d'esprit et d'écoute
- Qualités relationnelles, créativité

LE CONTENU DE LA FORMATION

Une formation professionnelle en 12 mois en formation initiale ou en situation d'emploi, soit 567 heures de formation théorique et 840 heures de formation pratique, ou 140 heures pour les salariées hors terrain employeur. Les allègements de formation sont étudiés individuellement avant l'entrée en formation (voir protocole) et dépendent des titres détenus par les candidats. Pour les conditions d'accès par la VAE, consulter notre site internet.

LA DURÉE DE FORMATION

► 567 HEURES DE FORMATION THÉORIQUE

La formation s'articule autour de 5 blocs de compétences (BC) :

BC 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (112h)

BC 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité (91h)

BC 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne (105h)

BC 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention (147h)

BC 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne. (91h) Ce dernier est commun au DEAS. Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence nv.2 (21h)

Les blocs de compétences peuvent être validés séparément après jury plénier et sont acquis à vie.

► 840 HEURES DE FORMATION PRATIQUE

2 stages de 420 heures



LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présence aux cours et méthodologies, participation, travaux intermédiaires (DST, fiches de lecture, exposés collectifs, enquête de terrain, travaux de groupe) et dossiers écrits de contrôle continu + épreuve orale.

LES OUTILS

Cours, conférences, séminaires, débats, travaux de groupe, enquêtes, accompagnements aux écrits et au numérique, projets individuels et collectifs, projets de mobilité internationale, plateformes numérique, aménagements pour les personnes en situation de handicap.

STAGES ET VOYAGES D'ÉTUDES
POSSIBLES À L'INTERNATIONAL



Erasmus+



LES CONDITIONS D'ADMISSION

- Présenter dans les délais un dossier d'inscription conforme et complet qui devra être validé par la commission d'admission **Et**
- Réussir l'épreuve orale d'admission (entretien) **ou**,
- Bénéficier d'une admission de droit en formation et d'un entretien de positionnement conforme

NB : relèvent d'une admission de droit en formation et bénéficient uniquement d'un entretien de positionnement, les candidats concernés par les situations suivantes :

- Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés dans « les tableaux de passerelles »
- Les lauréats de l'Institut de l'engagement
- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles , du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

LES COÛTS

Frais de sélection (pour les salariés) : **125€**

Frais de sélection (pour la voie initiale) : **prise en charge de la Région SUD**

Coût de la formation : **6 804 €**

LES FINANCEMENTS



	FINANCEMENT	INSCRIPTION	NOMBRE DE PLACES
Etudiants et Demandeurs d'emploi	Formation financée par la Région SUD	Dossier à télécharger sur www.irts-pacacorse.com	20 (Marseille)
Salariés	Apprentissage, employeur, OPCO, Transition Pro, CPF...	Dossier à télécharger sur www.irts-pacacorse.com	30 (Marseille)



LIEUX DE FORMATION

IRTS PACA CORSE

10 avenue Alexandre Ansaldi
13014 Marseille
04 91 67 13 00

CONTACT INFORMATION

scolarite@irts-pacacorse.com

**Prestations, locaux accessibles et référents
aux personnes en situation de handicap**



www.irts-pacacorse.com 



@irtspacacorse